

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2020 - Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'exposition, à Montreux.

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de

Mesdames Rachel Descloux
Nathalie Dubuis
Geneviève Pasche
Messieurs Jean-Wilfrid Fils-Aimé
Guillaume Jung
Gilbert Vernez
Patrice Wenger, président rapporteur

s'est réunie, en compagnie de la Commission ad hoc de Vevey, le jeudi 11 février 2021, à 18h30, en la Salle du Conseil communal de Vevey.

La Municipalité était représentée par Monsieur Alain Grangier.

En tant que président rapporteur je remercie vivement le SAI pour la qualité des notes de séance reçues complétant celles prises en cours de débat. Toutes les questions posées ainsi que leur réponse figurent dans ce rapport. La commission ad hoc remercie aussi toutes les intervenantes et les intervenants pour la précision de leurs réponses.

Intervenantes et intervenants :

Mme Elina **Leimgruber** Membre du Conseil administratif (CA) de la CIEHL
M. Caleb **Walther** Conseiller municipal à Montreux
M. Gian-Franco **Sentinelli** Chef de service à Montreux
Mme Colette **Rossier** Cheffe du Service des affaires intercommunales (SAI) de la Riviera
Mme Isabelle **Chaudet** Adjointe au SAI-Riviera

1. ACCUEIL - INTRODUCTION

En sa qualité de membre du Conseil administratif (CA) de la CIEHL, Mme **Leimgruber** souhaite la bienvenue à toutes et tous, aux conseillères et conseillers communaux, au Syndic de La Tour-de-Peilz, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants.

Elle rappelle qu'en raison de la situation sanitaire, la séance initialement prévue pour l'ensemble des commissions des 10 conseils communaux a été interdite par le Canton de Vaud, en raison du trop grand nombre de participants venant d'horizons différents. Etant donné qu'il est important de traiter ce préavis avant la fin de la législature, les séances des commissions ont été organisées par sous-groupes. Les commissions de La Tour-de-Peilz et de Vevey sont réunies ici ce soir, celles de Montreux d'une part

et celles de Corsier, Jongny et Veytaux d'autre part siègent au 2m2c à Montreux, dans des salles distinctes. Les commissions des 4 communes de la Riviera restantes siègeront un peu plus tard.

Mme **Leimgruber** informe que les membres de la Commission du Conseil communal de La Tour-de-Peilz pourront rester dans la présente salle du Conseil communal pour délibérer directement à l'issue de la séance d'information et que les commissaires de Vevey devront se déplacer à la salle 6 de l'Hôtel de Ville.

Mme **Leimgruber** présente ensuite les intervenant-e-s. Elle indique que Mme Rossier, Cheffe du Service des affaires intercommunales (SAI) de la Riviera, présentera les points principaux du préavis régional. Elle signale que M. Walther, Conseiller municipal de Montreux en charge des « Installations : patrimoine, sport et mobilité », ainsi que M. Sentinelli, Chef du « Service des domaines et bâtiments, sport » à Montreux, seront disponibles pour apporter des précisions sur ce projet.

Mme **Leimgruber** ajoute qu'en l'absence de séance commune aux 10 commissions, il n'est pas possible d'établir un canevas de rapport commun à toutes les commissions, mais que le SAI enverra au président-e/rapporteur de chaque commission la présentation, ainsi qu'une synthèse des questions des commissaires et des réponses données par les intervenants.

Mme **Leimgruber** donne la parole à Mme Rossier pour la présentation du projet.

2. Présentation des principaux éléments du préavis

Mme **Rossier** rappelle tout d'abord brièvement le fonctionnement de la CIEHL, puis présente ensuite les principaux éléments du projet de sécurisation et rénovation du 2m2c et termine par un point sur l'intérêt public régional et le principe d'une participation financière de la CIEHL.

A l'issue de cette présentation, Mme **Leimgruber** donne la parole à l'assemblée en demandant aux commissaires de bien vouloir s'annoncer avant de prendre la parole.

3. Questions - discussion

La Tour-de-Peilz

S'interroge sur l'acronyme « AS » de la présentation de Mme Rossier.

M. **Walther** indique qu'il s'agit de l'Auditorium Stravinski.

La Tour-de-Peilz

Souhaite avoir des indications sur la trésorerie de la CIEHL compte tenu de la subvention de Fr. 3 mios à verser au projet de rénovation du 2m2c.

Mme **Rossier** signale qu'à fin décembre 2021, la CIEHL disposera de plus de Fr. 3 mios. Ainsi, en maintenant la contribution annuelle des communes à Fr. 5.-/habitant, ce qui représente un apport d'environ Fr. 400'000.-/an, la CIEHL pourra à la fois réaliser des provisions pour être à même de soutenir le projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c et subventionner aussi d'autres projets d'intérêt régional qui pourraient se présenter. Pour l'heure, il n'y a pas de nouvelle demande de subvention annoncée, mais comme mentionné dans le cadre de la présentation, le fonds disposerait d'un montant suffisant si tel devait être le cas.

La Tour-de-Peilz

Souhaite obtenir des informations plus précises sur la trésorerie actuelle de la CIEHL.

Mme **Leimgruber** indique qu'au 31 décembre 2021, la CIEHL disposera d'un capital de Fr. 3'381'220.-. Dès 2022, il s'agira de réaliser une provision, dont le montant reste à déterminer, sachant que la CIEHL ne verse la subvention que lorsque les travaux sont terminés ou sur le point de l'être. Elle évoque à ce propos, à titre d'exemple, la participation au financement du complexe sportif de la Saussaz.

Mme **Rossier** signale cependant que ce complexe sportif n'a pas été financé par la CIEHL. Elle confirme en revanche que le soutien au projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c n'empêchera pas de participer au financement d'autres projets d'intérêt régional, puisqu'en maintenant la contribution annuelle des communes à Fr. 5.-/habitant, soit Fr. 400'000.- / an, la CIEHL encaissera 1,2 mios en 3 ans.

Vevey

Estime que l'intérêt public régional de ce projet est clair. En revanche, il s'interroge sur le montant de la subvention de Fr. 3 mios en regard des Fr. 300'000.- qui avaient été attribués par la CIEHL pour la rénovation de la Salle del Castillo à Vevey, alors le coût global des travaux était de plus de Fr. 19 mios. Pour être équitable, il envisage de proposer un amendement destiné à réduire le montant de la participation de la CIEHL au projet concernant le 2m2c à Fr. 1,2 mios au maximum.

Mme **Rossier** répond que la Municipalité de Vevey avait demandé une participation de la CIEHL non pas sur la totalité du montant, mais seulement sur une partie pour contribuer au financement du surcoût, d'environ Fr. 2 mios, lié aux éléments techniques d'exploitation de la Salle del Castillo développés pour répondre aux besoins des acteurs régionaux. La subvention CIEHL de Fr. 300'000.- représentait donc environ 15% de cette somme. Elle indique que cette proportion est similaire pour les autres projets soutenus ultérieurement par la CIEHL et de citer la réalisation de l'Espace régional des Pléiades (participation CIEHL : 14% des coûts) et le remplacement du télésiège de La Châ aux Pléiades (participation CIEHL : 15% des coûts). Elle ajoute que le montant de Fr. 3 mios de la participation de la CIEHL ne représente que 4% du coût total (Fr. 78 mios) des travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c à réaliser, ce qui n'est pas excessif.

Vevey *Relève l'étude réalisée sur les retombées économiques du 2m2c pour la région date de 2013 et demande si ces chiffres ont été actualisés depuis.*

M. **Walther** indique que l'impact économique de l'activité du 2m2c a été réévalué en 2016 à Fr. 68 mios/an pour la région dans son ensemble. Il ajoute que chaque fois qu'un franc est investi dans le 2m2c, il en résulte Fr. 17.- de retombées économiques. Il signale aussi que les travaux prévus contribueront en outre à un meilleur positionnement du 2m2c sur le marché très compétitif des congrès.

La Tour-de-Peilz

Souhaite obtenir plus d'informations sur les aspects techniques des travaux prévus.

M. **Walther** signale plusieurs éléments : parmi les mesures antisismiques nécessaires, la structure du bâtiment sera renforcée par des éléments porteurs verticaux comme les cages d'ascenseurs. En ce qui concerne l'extension et le développement des voies de fuite, deux nouvelles volées d'escaliers seront construites côté Ouest et Est du bâtiment. Elles permettront aussi un accès autonome au bâtiment, ainsi qu'aux étages ; l'accueil simultané de plusieurs manifestations, contribuant ainsi à une flexibilisation de l'exploitation du 2m2c. Concernant les mesures de défense incendie, des faux plafonds seront éliminés, remplacés par des dispositifs ignifuges. Des systèmes d'alerte autonomes seront installés, ainsi qu'une signalétique spécifique.

M. **Sentinelli** ajoute que l'ensemble des installations techniques (chauffage, électricité, ventilation, sanitaires, etc.) doivent être rénovées ou remplacées et mises à niveau en fonction des standards actuels. De plus, certaines canalisations seront renouvelées, ce qui permettra par exemple d'éviter le risque d'inondations au B1. L'ensemble de ces travaux techniques constitue une part importante des travaux projetés.

La Tour -de-Peilz

Demande des informations sur la source d'énergie pour le 2m2c.

M. **Sentinelli** répond que le chauffage du bâtiment s'effectuera à distance en utilisant l'eau du lac, ce qui du reste, se fait déjà en été pour refroidir le bâtiment. M **Walther** ajoute en outre que des travaux d'isolation du sol et des façades seront réalisés, notamment avec des nouveaux verres. Il signale de plus que des panneaux photovoltaïques seront installés.

La Tour-de-Peilz

Demande si le nouveau vitrage prévu sera photovoltaïque, permettant ainsi de produire de l'électricité.

M. **Sentinelli** répond que ce ne sera pas le cas, ce type de vitrage étant trop coûteux.

M. **Walther** signale par ailleurs que les travaux à réaliser permettront de simplifier et de réduire les coûts de l'exploitation du bâtiment, à l'image des structures porteuses complémentaires qui sont habituellement installées durant le MJF pour consolider l'Auditorium Stravinski lorsque la salle est pleine de spectateurs qui dansent – ce qui ne sera désormais plus nécessaire.

Vevey s'interroge sur la nouvelle salle pour les sociétés locales : pour quel type de manifestations est-elle prévue (conférence, spectacles, concerts) ?

M. **Walther** rappelle tout d'abord que les Montreusiens ont beaucoup investi dans le 2m2c avec, parfois, l'impression de peu en profiter. Lors des discussions qui ont eu lieu avec les partis et les représentants des deux comités (partisans et opposants) ayant participé à la campagne concernant le projet initial de rénovation du 2m2c, il est ressorti qu'une salle polyvalente destinée aux sociétés locales était souhaitée. L'idée est que les Montreusiens puissent s'approprier cet espace. Avec une jauge de 300 places, cette salle pourra accueillir des manifestations comme une conférence ou la tenue d'un loto, par exemple. Une jauge plus ambitieuse est actuellement à l'étude pour passer de 300 à 700 places, ce qui nécessitera un dispositif de désenfumage supplémentaire. Si l'étude en cours devait démontrer la pertinence de cette option, un préavis complémentaire serait déposé au Conseil communal de Montreux.

Les commissaires n'ayant plus de question, Mme **Leimgruber** clôt la séance en remerciant l'assemblée pour sa participation. En final, elle souhaite rappeler aux commissions **qu'il s'agit de se prononcer sur l'intérêt public régional du projet et le principe du subventionnement par la CIEHL** et non pas sur le montant de la participation financière de la CIEHL.

4. Discussion

A l'issue de la séance commune, la commission ad hoc de la Tour-de-Peilz a brièvement délibéré en constatant que le préavis 18/2020 donnait déjà les réponses aux questions posées et que la présentation du début de séance résumait clairement la situation actuelle en incluant les actions qui seront entreprises figurant dans ce rapport.

5. Conclusions

En conclusion, c'est à l'unanimité que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 18/2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Expositions ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis.

La Tour-de-Peilz, le 23 février 2021

Patrice Wenger
Président rapporteur

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 18/2020

le 9 décembre 2020

Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux.

10.03-2011-PAD-rc-Preavis-18-CIEHL-Securisation_renovation-2M2C.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition (ci-après : 2m2c) de Montreux et d'admettre le principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. Bref rappel du fonctionnement de la CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.-- par habitant. En 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Mais, dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.-- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL ;
- Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités ;



- Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL ;
- Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations). La convention ainsi modifiée a été ratifiée par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997.

3. Historique / contexte : les grandes étapes de construction du 2m2c

C'est en 1970 qu'un préavis de Fr. 8 mio a été adopté en faveur de la construction de la « Maison des Congrès » (MC1 / bâtiment A), construite par l'architecte reconnu Jean-Marc Lamunière et inaugurée en 1973. Née de la volonté politique de l'époque de pérenniser l'activité touristique de Montreux, de répondre à la demande grandissante des organisateurs de congrès et d'accueillir le Symposium international de télévision dans les meilleures conditions, la MC1 avait été conçue pour être fonctionnelle et polyvalente : accueil de congrès, de manifestations artistiques et d'expositions.

Ce premier bâtiment a été complété en 1982, suite à l'adoption d'un nouveau préavis de Fr. 7 mio, par une extension (MC 2 / Bâtiment B), conçue par Jean-Marc Jenny et Pierre Steiner, architectes de la région, en réponse à l'expansion des congrès et au potentiel économique que la clientèle d'affaires représentait pour le milieu hôtelier montreusien.

En 1993, un 3ème préavis de Fr. 45 mio est adopté pour l'agrandissement du bâtiment, permettant notamment la construction de l'Auditorium Stravinski (MC3 / Bâtiment B). C'est donc 20 ans après l'inauguration du MC1, que le 2m2c correspond à l'image que l'on peut voir aujourd'hui.

La MC3 est le 1er projet d'équipement de la région soutenu par la CIEHL à hauteur de Fr. 1 mio.

Par la suite, le 2m2c a fait l'objet de plusieurs phases de transformations successives. La dernière transformation du 2m2c en 2012, correspondait à la première tranche de travaux de mise en sécurité et de maintien de la valeur d'usage des bâtiments. Dans ce cadre, la CIEHL a participé en 2012 au financement de l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, pour un montant de Fr. 1 mio.

4. Réflexions quant à l'avenir du 2m2c

4.1. Les contraintes sécuritaires

Les contraintes sécuritaires ont déclenché les réflexions de la Municipalité de Montreux, avec la directive pour les salles de plus de mille places de l'Association intercantonale des établissements cantonaux d'assurance (AIEA) qui a force de loi, additionnée d'un risque sismique pour la Riviera. Ces contraintes impliquent des travaux importants pour le 2m2c, tels que l'augmentation des voies de fuites des salles (en particulier de l'Auditorium Stravinski et du Miles Davis Hall), le développement de leurs exutoires à fumée et le renforcement structurel des bâtiments.

La réalisation de lourds travaux sécuritaires ayant inévitablement un impact sur le plan architectural, la Municipalité de Montreux l'a saisie comme une opportunité pour (re)questionner la vocation du 2m2c à plus long terme, sa position dans le contexte plus général de l'évolution des centres de congrès dans le Canton de Vaud, sur l'arc lémanique et à plus large échelle.

4.2. Mandats d'études sur le marché des congrès

Un mandat d'étude a été octroyé à la société Ernst & Young en 2013 pour mesurer les retombées économiques de l'activité du 2m2c sur le territoire de la commune. Il en ressort notamment que l'impact total du 2m2c sur l'économie locale et régionale est de l'ordre de Fr. 80 millions par an, dont Fr. 25 millions d'impacts directs pour le seul secteur de l'hôtellerie. En outre, les retombées générées dans les médias suisses et étrangers par les événements du 2m2c sont estimées à Fr. 30 millions par an en équivalent d'achat d'espaces publicitaires. A titre comparatif, les retombées médiatiques du KKL à Lucerne et de Palexpo à Genève sont estimées respectivement à Fr. 6 millions et Fr. 10 millions.

Les réflexions et les analyses se sont poursuivies, notamment, au printemps 2017, par le biais d'un mandat d'étude de positionnement confié à « Coach Omnium », Société française d'études et de conseil spécialisée dans le tourisme d'affaires / MICE (Meetings, Incentive, Conferencing, Exhibitions) & l'hôtellerie.

Cette étude rend compte de la nouvelle dynamique du tourisme d'affaire et ses MICE depuis une dizaine d'années en Europe, avec une offre plus compétitive et une clientèle plus exigeante en matière de technologie, de restauration, de modularité et de qualité des espaces, de développement durable, etc. Il ressort aussi de cette étude que la Suisse est une destination MICE par excellence. Essentiellement national, le marché MICE génère d'importantes retombées économiques et est complémentaire au tourisme de loisirs sur le plan du calendrier. Maillon fort de la destination Montreux, le 2m2c se trouve face à une concurrence d'établissements modernes. Pour rester compétitif, maintenir son statut multifonctionnel et sa notoriété, le 2m2c doit être rénové, conserver sa spécificité de double vocation orientée « culture » / « congrès » et optimiser sa flexibilité. L'étude relève aussi que les tarifs pratiqués, l'absence de restaurant dans le bâtiment et le peu de places de stationnement à proximité du 2m2c sont des points faibles.

5. Le projet initial

5.1. « Chacun ses entrées »

En parallèle aux études précitées, la réflexion s'est poursuivie au sein de la Municipalité selon les trois axes suivants : les contraintes sécuritaires / la mise à niveau de l'existant / le développement potentiel du 2m2c basé sur la mixité congrès / culture.

Suite à un concours sous forme de mandats d'études parallèles, le groupement TEAM (2m2c), dont font partie deux bureaux d'architectes et d'ingénieurs lausannois (Catella, Cennini, Hauenstein, Ehrensperger S.A. et BG Ingénieurs Conseils), a été choisi en 2016 pour son projet « Chacun ses entrées ».

Ce projet se caractérise par les éléments suivants : la mise en conformité des bâtiments A et B aux normes incendies et sismiques / la création de « têtes » de circulation verticale à l'Est et à l'Ouest du bâtiment, permettant notamment un accès autonome aux différents espaces / l'isolation du bâtiment, l'installation de panneaux photovoltaïques, la mise en place de brise-soleil, la rénovation progressive d'installations techniques obsolètes / diverses mesures pour développer le bâtiment : création d'espaces



destinés à la restauration, à l'accueil du public avec prolongement en terrasse côté lac, création d'une « tête » administrative côté Ouest, création de sanitaires dans divers espaces notamment.

Le coût de « Chacun ses entrées » est alors devisé à Fr. 87 mios, dont 27 mios à la charge de la commune. Le calendrier prévoyait des travaux entre août 2020 (juste après la tenue du MJF) et mai 2022 (réception de l'ouvrage).

5.2. Refus du projet en votation populaire, invalidation de la votation et recherche d'un consensus

Le préavis relatif au projet « Chacun ses entrées » est accepté en décembre 2018 par le Conseil communal de Montreux, avec des amendements pour y détailler l'implication financière de la commune. Cette décision fait alors l'objet d'un référendum communal spontané. Lors de la votation populaire communale du 10 février 2019, le projet est refusé. A la suite d'un recours auprès du Conseil d'Etat, la votation est annulée.

Avec l'invalidation du vote, formellement, le projet initial aurait dû être à nouveau soumis au vote de la population. Cependant, dès le résultat connu, la Municipalité a initié des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau projet plus consensuel. Une commission municipale consultative 2m2c a ainsi été constituée, composée de délégués de chacun des cinq groupes politiques du Conseil communal de Montreux et de représentants des deux comités ayant participé à la campagne (celui des partisans du projet et celui de ses opposants). Au sein de ce groupe consultatif, des sous-commissions ont travaillé sur des thématiques spécifiques : la programmation des locaux / les finances / la mobilité.

6. Le nouveau projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c

Tenant compte des travaux du groupe consultatif, un nouveau projet, adapté du projet initial, a été élaboré par la Municipalité, avec ses services et ses mandataires.

6.1. Présentation

Le nouveau projet résulte d'un compromis permettant le maintien des objectifs prioritaires : une mise en conformité aux normes incendies et sismiques du 2m2c / une mise en valeur du bâtiment dans son environnement naturel grâce à l'agrandissement de la terrasse au niveau 4 et à l'amélioration de l'intégration du bâtiment au niveau du quai / une flexibilisation de son exploitation permettant l'accueil simultané de plusieurs manifestations grâce à ses têtes Est et Ouest, ainsi qu'une nouvelle entrée au B1 par le quai / un regroupement des forces administratives dans la tête Ouest du bâtiment.

Les modifications principales du nouveau projet, par rapport au projet initial, sont les suivantes :

- Un programme « revu à la baisse » et des économies de Fr. 10.5 mios prévues par rapport au projet initial. Concrètement, des économies sont notamment prévues par les mesures suivantes : baisse de la jauge de base de l'Auditorium Stravinski de 3'500 à 2'000 personnes (grâce à un partenariat conclu avec l'ECA) garantissant la sécurité de la grande majorité des événements – des mesures organisationnelles spécifiques étant prévues pour sécuriser les événements majeurs comme le MJF / remplacement du projet de restaurant ouvert à l'année par un simple foyer permettant d'organiser de la restauration moyennant un service traiteur externe / renoncement à remplacer les sanitaires et les équipements techniques fonctionnant encore (chauffage, ventilation, électricité, etc.) – le financement de leur renouvellement prévu pour être effectué via les budgets d'entretien annuels futurs ou des préavis spécifiques / maintien de la structure métallique qui porte la façade vitrée en remplaçant les vitrages qui seront désormais équipés d'un filtre pare-soleil, et pour le reste



du bâtiment, élimination des plaques de céramique et remplacement par un nouveau crépi extérieur.

- La création au B1 d'une salle pour les sociétés locales, pour un coût de Fr. 1.5 mios. D'une capacité de 300 places, cette salle sera accessible directement depuis le quai.
- Le maintien de la capacité d'accueil d'une partie du B1 pour les besoins techniques des grandes manifestations (véhicules, régies, déchèterie, etc.). En complément, une étude de faisabilité pour le développement du parking du Lorius, situé en face du 2m2c, est comprise dans le projet et devra être complétée de réflexions sur l'accessibilité du centre lors des événements importants.
- L'approbation par le Conseil communal de Montreux, le vote populaire et l'acceptation du nouveau projet. En effet, le 17 janvier 2020, la Municipalité de Montreux a déposé le [préavis N° 02/2020](#) relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition au Conseil communal. Le Conseil communal de Montreux a approuvé à une très large majorité ce préavis avec quelques amendements le 26 février 2020, estimant notamment nécessaire de consulter la population. Initialement prévue le 17 mai et annulée en raison de la crise sanitaire, la votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2020, aboutissant à une très large acceptation de ce nouveau projet.

6.2. Coût et financement

Sur le plan financier, le coût total des travaux du nouveau projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c sera de Fr. 78 mios (contre Fr. 87 mios prévus pour le projet initial, en réduction de Fr. 9 mios).

Son financement sera assuré grâce à diverses sources. Ainsi, Fr. 60 mios seront pris en charge par des fonds qui impacteront les comptes (investissements) et les bilans (cautionnements) communaux. La Commune de Montreux investira 21 mios. De plus, elle cautionnera deux emprunts : celui de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique (ci-après : FET Montreux-Veytaux) à hauteur de Fr. 21 mios, ainsi que celui de CCM SA, la société en charge de l'exploitation du 2m2c, à hauteur de Fr. 15 mios au maximum (au cas où le Conseil d'Etat n'accorderait pas de soutien financier cantonal sous forme d'aide à fonds perdus pour ce nouveau projet). La participation demandée aux communes de la Riviera, via la CIEHL (voir chapitre 7), s'élève à 3 mios.

Le solde de Fr. 18 mios sera partiellement assuré par l'économie privée. Ainsi, les milieux touristiques participeront au financement de ce nouveau projet à hauteur de Fr. 12 mios, par le biais de la taxe communale de séjour (TCS) – cette nouvelle taxe, qui s'ajoutera à la taxe intercommunale, a été acceptée par le Conseil communal de Montreux (préavis N° 17/2017) le 8 novembre 2017. La FET Montreux-Veytaux contribuera aussi au projet en investissant ses fonds propres à hauteur de Fr. 3 mios. Enfin, Fr. 3 mios proviendront en outre d'autres soutiens privés (Nestlé, Casino, autres).

Ainsi, les coûts et le financement prévus du projet de sécurisation et rénovation du 2m2c sont les suivants :

COÛTS	Millions de CHF
Charges de mise en conformité	76.50
Création de la salle pour les sociétés locales	1.50
Total	78.00



FINANCEMENT	Millions de CHF
Commune de Montreux - investissement	21.00
FET Montreux-Veytaux :	
• Fonds propres	3.00
• Taxe de séjour communale	33.00
CCM SA	15.00
Soutiens privés (Nestlé / Casino / autres)	3.00
<i>Participation CIEHL</i>	<i>3.00</i>
Total	78.00

Ainsi, l'engagement total (investissement et cautionnements) de la Commune de Montreux est, au final, le suivant :

Investissement	21.00
Cautionnement pour la FET Montreux-Veytaux	21.00
Cautionnement de CCM SA	15.00
Total	57.00

6.3. Conduite du projet de construction et calendrier

La votation populaire du 27 septembre 2020 a permis de valider le cadre général de ce nouveau projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c, tant au niveau du programme des travaux que de son financement. Dès lors, il convient de poursuivre l'élaboration du projet de construction avec les mandataires.

Dans ce contexte, la commission municipale consultative 2m2c, instaurée pour les étapes ayant abouti à ce nouveau projet, sera maintenue pour le suivi des travaux et consultée lorsque des orientations seront nécessaires.

Les étapes qui suivront le projet finalisé seront la mise à l'enquête, l'obtention du permis de construire, l'appel d'offre, puis l'adjudication des travaux conformément aux règles en matière de marchés publics.

Le calendrier indiqué dans le préavis N° 02/2020 prévoyait que les travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c débutent en août 2022 pour se terminer en avril 2024. Avec le report du second vote populaire à cause de la situation sanitaire du COVID-19, les travaux sont décalés d'une année.

7. Intérêt public régional et principe d'une participation financière de la CIEHL

Les Syndics, respectivement les Municipalités des communes de la Riviera ont été régulièrement informés sur l'évolution des réflexions concernant l'avenir du 2m2c, que ce soit dans le cadre de la Conférence des Syndics (CSD) ou du Conseil administratif (CA) de la CIEHL.

Lors de sa séance du 21 mars 2018, le CA de la CIEHL a accepté à l'unanimité la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet de sécurisation, de rénovation et de développement du 2m2c « Chacun ses entrées », ainsi que le principe d'une participation financière. Au cours de cette même



séance et conformément à la convention, le CA a convenu de consulter les Municipalités de la Riviera à l'automne 2018.

Les dix municipalités de la Riviera ont alors reconnu l'intérêt public régional du projet et accepté une participation financière de la CIEHL à hauteur du montant demandé de Fr. 3 mios.

Le nouveau projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c, désormais accepté en votation populaire, demeure parfaitement conforme aux buts de la CIEHL : ce bâtiment offre d'une part un équipement unique et majeur pour les manifestations d'envergure ; d'autre part, son rayonnement et ses retombées bénéficient à l'ensemble de la Riviera.

De plus, le CA de la CIEHL a vérifié la faisabilité financière du subside pour le 2m2c grâce à une projection budgétaire jusqu'en 2022. Celle-ci démontre qu'il est possible d'octroyer Fr. 3 mios au nouveau projet du 2m2c en maintenant la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant. Ces projections indiquent en outre que la CIEHL aura la possibilité de poursuivre sa mission en participant au financement d'autres projets régionaux.

Enfin, et pour mémoire, il est rappelé que la CIEHL ne prend pas de risque, étant donné que la subvention n'est versée qu'une fois le projet réalisé. En outre, selon la convention (art. 12), la CIEHL ne participe en aucun cas aux coûts d'exploitation et de fonctionnement.

8. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

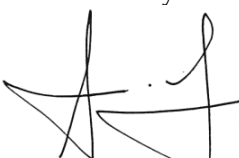
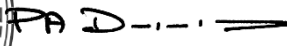
Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,


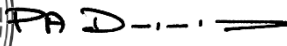
- vu le préavis municipal N° 18/2020,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire : 

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité : le 23 novembre 2020

